

- Ordre du jour :**
- **Communauté de Communes de la Champagne Picarde : Compétence Equipement sportif d'intérêt communautaire (Piscine de Sissonne)**
 - **Centre de Gestion de l'Aisne : Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail**
 - **Accessibilité des E.R.P. : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap)**
 - **Traverse de Menneville : Subvention DETR**
 - **Subventions associations**
 - **Syndicat des eaux**
 - **Questions diverses**

Présents : P. BARTELS, L. JACQUEMARD, G. SCHMIT, C. FENAUX, F. FERRAZ, P. BEAUMONT, F. FOSTIER, N. DECHAPPE, C. LEGRAND, P. EDUIN

Excusé : B. WIART

Secrétaire : C. FENAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE : COMPÉTENCE ÉQUIPEMENT SPORTIF D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (PISCINE DE SISSONNE) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Communautaire de la Champagne Picarde a délibéré favorablement pour le transfert de la piscine de Sissonne à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2016. L'avis des communes membres est donc demandé pour approuver cette modification statutaire. Le Conseil Municipal approuve la prise de compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire : piscine de Sissonne » et la modification des statuts.

CENTRE DE GESTION DE L' AISNE : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL :

Les collectivités doivent disposer d'un service médecine préventive, cette mission pouvant être réalisée par le Centre de Gestion(CDG). Le Conseil Municipal décide de confier cette mission au CDG et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

ACCESSIBILITÉ DES E.R.P. : APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (AD'AP) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) sont dans l'obligation de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) afin que leurs établissements soient en conformité avec les obligations d'accessibilité. La commune de Menneville a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour plusieurs ERP communaux. Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée et autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de Monsieur le Préfet.

TRAVERSE DE MENNEVILLE : SUBVENTION DETR :

Monsieur le Maire expose qu'après examen du dossier, il s'avère que l'aménagement de la Traverse de Menneville comprend des travaux non éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux et que l'assiette éligible du projet s'élève à 271 857 € HT. Le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour la 1^{ère} tranche des travaux « RUE DE NEUFCHATEL ». Il est rappelé que plusieurs réponses suite à des demandes de subventions sont toujours en attente.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Chaque année, la commune verse une subvention à différentes associations. Pour l'année 2015, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux associations suivantes : Golf de Menneville, Harmonie de Guignicourt, Anciens Combattants de Guignicourt, ADMR de Guignicourt, Menneville Informations et Loisirs et Gym de Menneville.

Il décide également de verser une subvention de 2 000 € au CCAS de la commune.

SYNDICAT DES EAUX :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDIC) a été présenté par Monsieur le Préfet de l'Aisne à la commission départementale de coopération intercommunale. La commune de Menneville doit donner son avis concernant le projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis défavorable concernant la dissolution du Syndicat des Eaux de Guignicourt présent dans le projet.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Décoration de Noël à prévoir pour l'Eglise

↳ Terrain de M. LALLEMENT ⇨ rencontre avec la commission fêtes et communication

↳ Proposition du service OLTYS à la population : il s'agit d'un service d'alerte collectif transmis par SMS ou mail.